DECRETS

Décret présidentiel n° 98-425 du 25 Chaâbane 1419 correspondant au 14 décembre 1998 mettant fin aux fonctions du Chef du Gouvernement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77 (5° et 6°) et 86;

Vu le décret présidentiel n° 97-230 du 19 Safar 1418 correspondant au 24 juin 1997 portant nomination du Chef du Gouvernement;

Vu la démission du Chef du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Il est mis fin aux fonctions de Chef du Gouvernement, exercées par M. Ahmed OUYAHIA.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 Chaâbane 1419 correspondant au 14 décembre 1998.

Liamine ZEROUAL.

Décret présidentiel n° 98-426 du 25 Chaâbane 1419 correspondant au 14 décembre 1998 mettant fin aux fonctions des membres du Gouvernement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77 (5° et 6°) et 86;

Vu le décret présidentiel n° 97-231 du 20 Safar 1418 correspondant au 25 juin 1997, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret présidentiel n° 98-425 du 25 Chaâbane 1419 correspondant au 14 décembre 1998 mettant fin aux fonctions du Chef du Gouvernement.

Décrète :

Article 1er. — Il est mis fin aux fonctions des membres du Gouvernement :

Ahmed ATTAF...... Ministre des affaires étrangères

Abdelkrim HARCHAOUI...... Ministre des finances

Youcef YOUSFI..... Ministre de l'énergie et des mines

Abderrahmane BELAYAT...... Ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire

Abdelmadjid MENASRA...... Ministre de l'industrie et de la restructuration

Saïd ABADOU...... Ministre des moudjahidine

Boubekeur BENBOUZID...... Ministre de l'éducation nationale

Amar TOU...... Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Bouguerra SOLTANI...... Ministre de la petite et moyenne entreprise